



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ÉCULLY**

N° 2026 – 37

SÉANCE DU 25 JUIN 2026

Date de convocation du conseil d'administration : 19 juin 2026

Nombre d'administrateurs en exercice au jour de la séance : 17

Président de séance : Madame Laure DESCHAMPS

Membres présents : Mme Laure DESCHAMPS ; M. Vincent FRIDRICI ; Mme Colette BONIN ; Mme Patricia GARCIA (jusqu'à 19h30) ; M. Pierre COTE ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; Mr Aimery FUSTIER ; Mr Denis FAYET ; Mme Brigitte RAMOND ; Mr Damien JACQUEMONT ; M. Régis DE MALLMANN ; M Benoit SECHET (en visioconférence).

Membre absent ayant donné pouvoir : Monsieur Sébastien MICHEL à Laure DESCHAMPS ; Mme Evelyne LARASSE à M. Vincent FRIDRICI ; M. Benoit SECHET à Mme Brigitte RAMOND ; Mme Patricia GARCIA à Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES

Membres absents : M. Jérôme FRANCOIS ; Mme Nathalie MAYEN ; Mr Julien COUSSART

— — — —

Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CCAS D'ECULLY ET L'ASSOCIATION FRANCE ALZHEIMER

L'évaluation de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) réalisée par le CCAS en 2026 met en lumière l'importance de renforcer l'accompagnement des aidants familiaux et de développer des réponses adaptées aux besoins identifiés sur le territoire. Dans cette perspective, le maintien du Café des Aidants, mis en place sur la commune depuis 2022, constitue une action essentielle de soutien, d'information et de prévention de l'épuisement des aidants.

Afin de poursuivre cette dynamique partenariale en faveur des aidants et des personnes accompagnées, il est proposé de renouveler la convention signée en 2023 avec l'association France Alzheimer pour la mise en œuvre d'un Espace Alzheimer Partenarial (EAP) sur le territoire communal.

Majoritairement prise en charge financièrement par la Caisse Nationale de Solidarité et d'Autonomie, l'EAP se matérialise par la mise en œuvre de la palette de services proposés par France Alzheimer :

- Réunions d'information axées sur la prévention
- Entretiens individuels gratuits avec un psychologue (5 à 6 consultations) afin de permettre à l'aidant familial à faire face à la maladie de son proche
- Formation des aidants par des accompagnements collectifs de 7

Accusé de réception en préfecture
069-266910033-20260625-DELIB-2026-37-DE
Date de réception préfecture : 01/07/2026

- Groupes de parole : à l'issue de la formation nommée, France Alzheimer propose aux aidants du groupe de continuer à travailler ensemble au sein d'un groupe de paroles, animé par un psychologue clinique professionnel de la relation d'aide (1 séance mensuelle de 2 heures)
- Cafés Mémoire de France Alzheimer® mensuels qui proposent aux personnes malades et à leurs proches un lieu de soutien, d'écoute et d'échanges en s'appuyant sur une atmosphère conviviale et détendue autour d'une boisson.

En contrepartie, le CCAS s'engage à adhérer à l'association par le biais d'une cotisation annuelle de 300€, à mettre à disposition gracieusement des locaux adaptés permettant de réaliser ces activités ainsi qu'à soutenir la stratégie de communication et d'information du public écullois concerné.

La convention est de partenariat est établie pour une durée de 3 ans renouvelable 1 fois par tacite reconduction.

Vu le code général des collectivités

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, par 14 voix pour,

- Autorise M. le Président ou son représentant à signer la convention entre le CCAS d'Écully et l'association France Alzheimer ainsi que tout document y afférant
- Dit que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, article 6574 du budget 2026.

Ainsi délibéré,
A Écully, le 25 juin 2026

La Vice-Présidente

Certifié exécutoire le - 1 JUL. 2026



La Vice-Présidente

Laure DESCHAMPS



Laure DESCHAMPS

Accusé de réception en préfecture
069-266910033-20260625-DELIB_2026-37-DE
Date de réception préfecture : 01/07/2026

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

L'association départementale France Alzheimer Rhône, à but non lucratif et reconnue d'intérêt général, dont le siège est sis à Lyon 2ème, 6 place Carnot, représentée par son président M. Gérard HERRBACH,

D'une part

Et

Le Centre Communal d'Action Sociale d'Ecully représenté par son Président Sébastien MICHEL, dont le siège est sis 1 place de la Libération, 69130 ECULLY.

France Alzheimer Rhône et le CCAS de la ville d'Ecully, ensemble dénommés les parties, décident de mettre en place un Espace Alzheimer Partenarial.

Ce partenariat vise à faciliter l'accompagnement des personnes malades et de leurs proches aidants, en répondant à leurs attentes à mesure de leurs besoins pour faire face aux diverses situations qu'entraîne l'évolution de la maladie.

Il est préalablement exposé :

1. France Alzheimer Rhône est un opérateur reconnu et soutenu par la Métropole Grand Lyon et le département du Rhône pour ses actions multiples auprès des familles touchées par la Maladie d'Alzheimer et les Maladies apparentées, les personnes malades et leurs proches aidants. L'association est membre de l'Union Nationale des associations France Alzheimer et Maladies apparentées, reconnue d'utilité publique depuis 1991. Elle met en place des dispositifs d'accompagnement validés et réévalués régulièrement par l'Union Nationale.
2. La Commune d'Ecully élabore et définit la politique de la ville susceptible de répondre aux attentes des administrés de la commune, elle mobilise à cet effet des moyens qu'elle met à disposition d'associations dont l'activité participe, dans le cadre de l'intérêt général à l'animation et au développement de la vie sociale du territoire. Concernant les besoins des Ecullois les plus en difficulté, la Commune d'Ecully missionne le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Ecully dans l'élaboration et le développement de sa politique sociale. Cette dernière a pour vocation de leur permettre de répondre aux besoins des administrés, et en particulier au public senior repéré comme prégnant sur le territoire, tant en prévention de son autonomie qu'en remédiation aux difficultés rencontrées.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Objectifs de la Convention

Les objectifs attendus par les parties concernant le projet sont les suivants :

- Permettre le maintien à domicile dans les meilleures conditions possibles des personnes atteintes d'une maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées et/ou en déclin cognitif sévère et reconnu
- Contribuer au ralentissement de l'évolution des déficiences physiques, cognitives et sociales de ces personnes et ainsi allonger le maintien à domicile
- Soulager les proches aidants par une écoute attentive, une formation des aidants familiaux pour leur faciliter la compréhension des troubles qu'entraîne la maladie, la lutte contre le handicap cognitif, et une prévention des situations de crise.
- Développer des programmes de prévention concernant la nutrition, la surveillance de l'état cardio-vasculaire et de l'observation médicale, l'activité physique, la stimulation cognitive, la préservation de l'estime de soi et du lien social.
- Soutenir les aidants et les aider à profiter toujours de la vie.

Article 2 – Les Moyens

- Le CCAS d'Ecully met à disposition des parties sa logistique (salles et autres lieux), sa connaissance des familles touchées par la maladie et/ou le déclin cognitif et leurs attentes notamment en matière d'entretiens psychologiques personnalisés. Il assure la communication auprès des familles.
- France Alzheimer Rhône peut mettre gratuitement à disposition des parties sa palette de services et notamment :
 - Des **réunions d'information** exposant le handicap cognitif généré par la maladie, le risque de la conduite automobile, les caractères spécifiques des maladies apparentées et particulièrement la maladie à corps de Lewy, les avancées de la recherche fondamentale et clinique, etc.
 - **L'entretien Individuel** est une approche qui offre un soutien psychologique à l'aidant pour faire face à la maladie de son proche. Cet entretien, réalisé par un psychologue, est avant tout un soutien moral individuel dans l'optique de mieux accepter et de mieux vivre la maladie.
Il permet de soulager la souffrance et d'aider à mieux faire face à la situation. Le soutien psychologique est basé sur l'écoute et permet de rassurer l'aidant, de le libérer de son anxiété au moment d'un changement comme l'annonce de la maladie ou l'entrée en hébergement temporaire ou permanent, la sortie d'hospitalisation et aux difficultés liées au handicap cognitif, par exemple. Le plus souvent il évite le traitement psychiatrique médicamenteux. La gratuité va de trois à six consultations gratuites.
 - **L'Atelier de Mobilisation Cognitive** est une action animée par un psychologue, formé à l'animation d'ateliers, qui sollicite par des exercices cognitifs les capacités cognitives préservées du malade débutant telles que : la mémoire à long terme, l'attention, la concentration, le jugement, l'orientation spatio-temporelle, la planification, l'estime de soi etc. Les bénéfices recherchés sont de faire travailler la mémoire en groupe,

rompre l'isolement, favoriser les rencontres, les échanges et l'expression verbale, la communication et le langage, procurer du plaisir, du bien-être, de la détente et de la convivialité, valoriser, augmenter la confiance et l'estime de soi. Il s'agit également de rompre avec le quotidien et avoir un repère dans la semaine. L'AMC s'inscrit sur une durée de 12 semaines à raison de deux heures par session.

- **La formation des aidants** est axée principalement sur l'accompagnement de la personne dans sa vie quotidienne à domicile, notamment pour lui faire connaître le handicap cognitif. Elle s'adresse aussi aux aidants ayant leurs proches malades en établissement. Connaître la maladie permet de mieux l'accueillir et de la comprendre dans les détails. La formation se fait sur cinq à sept sessions, d'une durée totale de quatorze heures, avec l'intervention d'un psychologue et d'un bénévole formés ensemble à cette co-animation, pour faciliter les échanges entre aidants et apporter des informations sur la maladie et des outils concrets. Le but est pour chaque participant de mieux comprendre la personne malade et d'adapter son accompagnement sans s'épuiser.

France Alzheimer organise des formations à la demande dans la mesure où au moins six personnes participent.

- **Le groupe de parole** : A l'issue des sessions de formation, France Alzheimer propose aux aidants du groupe de continuer à travailler ensemble au sein d'un groupe de parole. Le groupe de parole est une activité animée par un psychologue clinicien, professionnel de la relation d'aide qui offre un espace de soutien et d'écoute sur les problématiques vécues, dans le respect de la déontologie inhérente à cette profession. Cet espace permet aussi de libérer la charge émotionnelle portée par certains aidants et d'apaiser et relativiser les situations vécues.
- **Le café mémoire de France Alzheimer*** constitue un espace de rencontre facile d'accès, ouvert sur la vie de la cité, peu formel, convivial et libre. Il propose aux personnes malades et à leurs proches un lieu de soutien, d'écoute et d'échanges. Il s'appuie sur une atmosphère conviviale et détendue autour d'une boisson. Chacun arrive et repart quand il veut. Une psychologue est présente pour garantir un cadre bienveillant et apporter des informations. Ces cafés Mémoire permettent aux personnes qui malheureusement souhaitent cacher leur situation de s'informer et de ne pas rester isolées.

Toutes ces actions de prévention et soutien suivent des référentiels établis par l'Union Nationale France Alzheimer et reconnus par la CNSA. Elles peuvent être financées par la CNSA, la Métropole de Lyon pour les entretiens individualisés et des Fondations.

Une ou un psychologue clinicienne conventionnée par France Alzheimer Rhône assure l'interface entre les parties et rapporte au référent de secteur.

Article 3 – Assurance

Les parties sont couvertes par leur Responsabilité civile. Certains dispositifs gratuits peuvent nécessiter une adhésion à l'association pour des raisons d'assurance ou de solidarité.

Article 4 – Animation du partenariat

Il est établi entre les parties un comité de pilotage qui se réunira une fois par an pour faire le bilan du partenariat.

Article 5 – Durée et Révision de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans. Elle est renouvelable par tacite reconduction, une fois. Elle est révisable à la demande de l'une ou l'autre des 2 parties.

Elle peut être résiliée par l'une ou l'autre des 2 parties avec un préavis de 3 mois.

Toutes modifications d'un élément constitutif de la convention feront l'objet d'un avenant.

Article 6 – Règlement des litiges

Le Tribunal Administratif de Lyon est compétent pour tous litiges survenant dans l'interprétation ou dans l'application de la présente convention. Les parties s'engagent néanmoins à tenter de régler leur différend par voie amiable.

Fait à Lyon, le

Le Président

France Alzheimer Rhône

Gérard-HERRBACH

Le président du CCAS